

Numéro d'entreprise

Inkassostelle

Postfach

8021 Zürich

Tel. +41 44 295 30 64

Fax +41 44 295 30 63

inkasso@plk-gebaeudehuelle.ch

www.plk-gebaeudehuelle.ch

Sekretariat

Tel. +41 44 295 30 75

Fax +41 44 295 30 63

info@plk-gebaeudehuelle.ch

Votre copie tient lieu de facture

Contributions aux frais d'exécution et à la formation initiale et continue

des salarié-e-s soumis à la CCT, conformément à l'art. 17 et l'art. 2 de la CCT

Déclaration

(Des listes informatiques de l'entreprise contenant les indications demandées selon la liste ci-jointe sont également acceptées)

Ne sont pas soumis à la contribution:
(marquez ce qu' est valable)

Artisans indépendants sans employé
Chefs d'entreprise indépendants

Total des mois travailleurs x CHF 50.00 CHF

Total des mois apprentis x CHF 10.00 CHF

Grand Total CHF

L'employeur confirme expressément avoir déclaré tous les salarié-e-s soumis à la convention collective de travail et de ce fait astreints au paiement des contributions aux frais d'exécution et à la formation initiale et continue.

= Total des contributions professionnelles dues selon déclaration ci-dessus

Ce montant est à verser d'ici au
15 janvier de l'année suivante

Lieu, date:

Déclaration certifiée exacte:
(timbre de l'entreprise et signature)

.....
.....
À retourner au plus vite au service d'encaissement de la CPN.

